

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le dix huit juin, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le onze juin deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET - maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

CHAZOTTES Jean-François - BARRÉ Stéphanie - BENAINI Hind - KERMANI Hamide - BESNIET Nathalie - BEN CHEIKH Imène - RADJOUH Farid - HERLIN Marilyne - GIRARD Alain - BOURGEOIS Patrick.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

DE BARROS Christian - BESSAMI Dahmane - STOUVENEL Pierre - KUCINSKI Monique - DAUTRY Josiane - AVILES CORONA Maribel - VERA Malikat - BRISSEPOT Christian - BAUM Frank-Eric - ATLAN Thierry - JOURDE Eddy - BETTAYEB Karine - EL AMRANI Sana - PISANU Marco - ASSOGBAVI Line - CIMINO Marianne - CROS Lyonel - MESSACI Brahim - REYNAUD Denis - BAHLOULI Hélène.

ETAIENT REPRESENTES

Monsieur PERRIER Pascal représenté par Stéphanie BARRÉ
Monsieur FAROUZ Paul représenté par Hind BENAINI
Madame MARCONI Jacqueline représentée par Christine JANODET
Madame BONNISSEAU Geneviève représentée par Nathalie BESNIET

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Monsieur Marc NIVET, Directeur général adjoint des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité.

3 – Compte rendu des décisions prises par la Maire au titre de la délégation donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 3 du groupe « Agir pour Orly » et 4 du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

4 - Communications de la Municipalité.

Madame la Maire commence la séance par préciser que les mois de mai et juin sont toujours des moments de fêtes dans toute la ville et également de très fortes activités de tous les services municipaux.

Elle propose donc de ne pas dresser la longue liste de toutes les fêtes et animations de ces dernières semaines et des jours à venir.

Elle souhaite cependant attirer l'attention sur 3 évènements qui sont le reflet de l'ambition pour Orly. Mais aussi l'expression de moments de bonheurs partagés et de l'action municipale face à certaines difficultés.

Pour commencer et à propos des questions de sécurité et de tranquillité publique dans notre ville ; Madame la Maire avait informé lors du dernier Conseil de la volonté de l'équipe municipale de voir enfin l'Etat et ses services prendre la mesure de la gravité des problèmes que connaît notre ville depuis de nombreux mois.

C'est pourquoi Madame la Maire a organisé jeudi 12 juin dernier une réunion exceptionnelle avec Monsieur LELEU, Préfet du Val-de-Marne, et Madame BECACHE, Procureur de la République, en présence des collègues Madame MARCONI et Messieurs BOURGEOIS, CHAZOTTES et GIRARD. Monsieur FAROUZ étant excusé.

A cette occasion Madame le Procureur a annoncé sa décision de créer, à Orly, un GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance), placé sous son autorité.

Ce nouveau dispositif permettra de concentrer les moyens d'enquête et de répression de la Police et de la Justice pour prévenir et réprimer les phénomènes de violence et pour rétablir la tranquillité publique dans notre ville.

Ces GLTD ont déjà fait la preuve de leur efficacité dans d'autres quartiers du département.

Madame la Maire pense que la Municipalité peut se féliciter de cette décision qui est un premier pas nécessaire et attendue par les citoyens de notre ville.

Parallèlement Madame la Maire précise que les politiques locales en matière de prévention doivent être revisitées, en mobilisant les nombreux acteurs de la commune concernés par le Vivre ensemble.

Ce sera l'enjeu, notamment, du nouveau Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui va être élaboré dans les mois qui viennent.

En second lieu et à propos de Vivre ensemble ; nombreux était le nombre de participants à la Fête sportive des enfants, au Parc Méliès. Cette belle fête qui regroupait plus de mille enfants était la dernière manifestation d'Orly en Fête.

Grace au beau temps cette année qui était au rendez-vous mais surtout grâce à l'implication des personnels de la commune et au dévouement des bénévoles des associations Orlysiennes, les Orlysiens ont vécu une semaine de fêtes, de rencontres, de respect et de convivialité qui sont la marque de notre ville.

Madame la Maire souhaite ici remercier toutes et tous, personnels municipaux et bénévoles, enfants, jeunes et adultes pour leurs contributions au succès :

- de la course des enfants et du spectacle « La Guinguette imaginaire » le vendredi 13,
- de la fête des associations samedi et dimanche dernier,
- des défilés et du concert « Disco Fiesta » du samedi soir,
- des spectacles de musique et de danse d'hier mardi au Centre culturel,
- et enfin de la fête sportive des enfants aujourd'hui.

Les fêtes et les rencontres ne se terminent pas avec Orly en Fête :

Le samedi 21 juin Madame la Maire donne rendez-vous pour le début de l'été et la Fête de la Musique avec un parcours constitué d'escaliers musicales à travers la Ville :

- A la Médiathèque à 10h,
- Au Parc Méliès à 12H,
- A l'Espace Marcel Cachin de 14h à 20h puis jusqu'à 22H30,
- Et au Forum Saint Exupéry de 16h à 18h.

- Dimanche 13 juillet : Au Parc municipal des Saules, les traditionnels bal et feu d'artifice (23h30) seront précédés, à 21h, de la retransmission, sur écran géant, de la finale de la Coupe du monde de football. Préalablement, au même endroit, des animations et initiations sportives seront proposées aux Orlysiens à partir de 14h (tournois de foot à 7, double dutch, démonstrations de danses latines ...).

Madame la Maire donne maintenant la parole à sa collègue Madame Imène Ben Cheikh pour des informations sur la mise en œuvre, à Orly, de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 :

« A Orly la réforme des rythmes scolaires a été travaillée en concertation avec les partenaires »

Rappel :

- En début d'année 2013, la Ville a consulté les délégués de parents d'élèves, les directions d'écoles, les services municipaux et les associations.
- Le Conseil municipal du 21 mars 2013, fort de cette concertation, a décidé de reporter la mise en œuvre de la réforme en septembre 2014 et de poursuivre la concertation avec les Orlysiens.

- Depuis octobre 2013 près de 20 réunions se sont tenues :
 - Des réunions d'informations en mairie et sur les sites scolaires,
 - Des réunions avec le Comité de pilotage, composé, je le rappelle, de 10 représentants des parents d'élèves, 10 représentants des enseignants et 10 représentants des services municipaux,
 - Des réunions thématiques sur plusieurs samedi matin,
 - Et des réunions en groupes de travail.
- Je rappelle également que suite à un questionnaire distribué aux parents, ces derniers ont souhaité à 71% que le temps de classe se fasse le mercredi matin. Et le Conseil municipal du 19 décembre a pris acte de ce choix.
- Sur l'organisation de la journée, suite aux différentes réunions avec l'ensemble des partenaires, une 1^{er} hypothèse avait été actée en mars 2014 : à savoir une fin des cours à 15h45 et des activités nouvelles de 15h45 à 17h. Cette proposition posait encore beaucoup de questions et de problématiques sur lesquelles il restait à travailler.

Aujourd'hui :

- Le 7 mai 2014, alors que nous continuions à travailler sur la 1^{ere} hypothèse, le ministre de l'Education Nationale, Benoit HAMON, avec la publication d'un décret, a permis des assouplissements quant à la mise en place de cette réforme.
- Suite à cette annonce nous avons réuni le Copil, en réunion extraordinaire. L'un des assouplissements permet de regrouper les 3 heures d'activité sur un après-midi. Le Copil a validé le choix de faire partie de l'expérimentation et ainsi de bénéficier de cet assouplissement.
- Suite à cette décision, l'ensemble des conseils d'école de la ville ont été consultés sur cette nouvelle organisation. Sur les 16 conseils d'écoles, 13 ont donné un avis favorable à cette proposition.
- Ce qui démontre que notre travail de concertation, qui a demandé énormément de temps et d'énergie a porté ses fruits. D'ailleurs j'en profite pour remercier de nouveau tous les participants à ces différents temps de travail et d'échanges.
- La nouvelle organisation pour la rentrée sera donc la suivante : (vous avez le planning type sur table) :

Du lundi au vendredi : cours de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le mardi une partie des écoles aura les nouvelles activités périscolaires, et l'autre partie des écoles les auront le jeudi apm.

Le mardi pour les écoles Paul Eluard, Joliot Curie, Jean Moulin et école du Centre.

Le jeudi pour les écoles Marcel Cachin, Romain Rolland, Noyer Grenot et Baudelaire.

Le mercredi il y aura cours de 8h30 à 11h30 et accueil de loisirs de 13h30 à 19h.

Cette organisation permet de :

- Garder les repères actuels des familles,
- Proposer un temps d'activité périscolaire avec des projets de qualité (70 projets ont été à ce jour proposés).

Pour rappel les 4 thématiques développées sur les TAP sont :

- La culture et les arts,
- Les activités physiques,
- Les découvertes et les sciences,
- Le jeu et activités ludiques.

- Cette organisation permet, grâce à ce découpage géographique, d'envisager d'accueillir l'ensemble des 3084 enfants orlysiens, dans l'ensemble des structures municipales à dispositions et à proximité des établissements scolaires.

- Garder une pause méridienne de deux heures,
- Préserver les accueils du matin et du soir et l'étude existants.

- Cette organisation nous permet donc d'envisager au maximum la non utilisation des salles de classes qui est une demande majeure des enseignants.
- De répondre au souhait des parents d'avoir des activités de qualité sur ces nouveaux temps.
- Tout en respectant les contraintes en matière d'équipement et de personnel pour la collectivité.
- En sachant que cela représente tout de même un investissement conséquent de la municipalité estimé à 500 000 euros et à un recrutement de 30 nouvelles personnes.
- Je rappelle que la municipalité a fait le choix de la gratuité pour ses nouvelles activités proposées aux familles, et ce tant que l'Etat ne se désengagera pas.

Un courrier d'information concernant cette nouvelle organisation a déjà été envoyé à l'ensemble des parents d'élèves.

Le Copil se réunit demain pour travailler, entre autre, sur une brochure d'information plus complète et pratique, qui se présentera sous forme de questions/réponses. Et qui sera distribuée aux familles avant la fin de l'année scolaire.

Un projet éducatif de territoire en lien avec tout ce travail partenarial est également en cours d'élaboration. Une fiche d'évaluation est aussi en cours de préparation en lien avec l'éducation nationale et sera présentée et travaillée au Copil de demain.

Je rappelle que le Copil est une instance qui devra perdurer tout au long du PEDT, qui est élaboré pour 3 ans et revu le cas échéant tous les ans. Son rôle sera de veiller à la bonne mise en place du projet, d'apporter les

ajustements éventuels nécessaires au fur et à mesure des avancées et d'évaluer ce projet.

J'ai essayé d'être la plus succincte possible sur ce sujet bien vaste, en espérant avoir été assez claire ».

Madame la Maire, avant de passer à l'ordre du jour de la séance, souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

5 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2013 de la commune et détermination et affectation du résultat.

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte administratif 2013 de la commune.

A l'issue du débat, Madame la Maire confie la présidence à Monsieur CHAZOTTES et quitte la salle. Il est ensuite procédé au vote :

Adopté à la majorité moins 7 voix contre : 3 du groupe « Agir pour Orly » et 4 du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ». Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

6 - Compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe d'assainissement – Détermination et affectation du résultat.

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte administratif 2013 du budget annexe d'assainissement.

A l'issue du débat, Madame la Maire confie la présidence à Monsieur CHAZOTTES et quitte la salle. Il est ensuite procédé au vote :

Adopté à la majorité moins 3 voix contre du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ». Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

7 - Bilan annuel de la gestion de la dette et de la trésorerie – année 2013.

Adopté à la majorité moins 7 voix contre : 3 du groupe « Agir pour Orly » et 4 du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

8 - Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France – rapport d'utilisation sur l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité.

9 - Convention « Aides aux Vacances Enfants Locale » (VACAF AVEL) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Adopté à l'unanimité.

10 - Adoption du compte administratif (M14) relatif à l'activité du CMPP – Exercice 2013 – Détermination du résultat.

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte administratif 2013 du Cmpp.

A l'issue du débat, Madame la Maire confie la présidence à Monsieur CHAZOTTES et quitte la salle. Il est ensuite procédé au vote :

Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 3 du groupe « Agir pour Orly » et 4 du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ». Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

11 - Création de 3 postes d'adjoint d'animation.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

12 - Modification du tableau des effectifs permanents.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre du groupe « Agir pour Orly ».

13 - Mise en place du comité technique.

Adopté à la majorité moins 3 abstentions du groupe « Agir pour Orly ».

14 - Autorisation au Conseil général du Val-de-Marne pour intervenir sur la commune d'Orly dans le cadre de son programme relatif à l'accès à tous aux équipements publics et aux transports en commun.

Adopté à l'unanimité.

15 - Demande de Fonds Social Européen pour le cofinancement de l'action « Accompagnement Coordinateur Parcours d'insertion PLIE » à Orly.

Adopté à l'unanimité.

16 - Projet de prolongement du bus 393 jusqu'à l'aéroport d'Orly – Objectifs et modalités de concertation.

Adopté à l'unanimité.

17 - Approbation des échanges fonciers entre la commune et Valophis Habitat nécessaires à la poursuite des opérations de rénovation urbaine.

Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 3 du groupe « Agir pour Orly » et 4 du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

18 - Enquête publique pour le projet de tramway T9 entre Paris et Orly. Avis de la ville d'Orly.

Adopté à l'unanimité.

19 - Désignation du représentant de Madame La Maire au sein de l'association « Institut Georges Méliès » (le pôle image numérique d'Orly), en tant que membre de droit.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Monsieur CHAZOTTES est désigné, à l'unanimité, représentant de Madame La Maire en tant que membre de droit de l'association Institut Georges Méliès.

20 - Approbation du nouveau règlement de la Piscine Municipale

Adopté à l'unanimité.

21 - Désignation d'un représentant de la Ville d'Orly au sein de la société d'économie mixte d'aménagement et de construction du Sud Parisien.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Monsieur CHAZOTTES est désigné, à l'unanimité, représentant de la ville aux assemblées générales de la Semasep.

22 - Désignation d'un représentant de la Ville d'Orly au sein du Conseil d'administration de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de procéder au vote à main levée.

Madame HERLIN est désignée, à l'unanimité, représentante de la ville pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges.

23 - Adhésion à l'association T7 et ligne 14 et désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de cette association et au Conseil d'Administration d'Orbival.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Madame JANODET, titulaire, et Monsieur BRISSELOT, suppléant, sont désignés, à l'unanimité, pour siéger d'une part au Conseil d'administration et aux différentes instances de l'association T7/L14 et d'autre part au Conseil d'administration et aux différentes instances de l'association Orbival.

Questions diverses

Le groupe « Agir pour Orly » s'inquiète des problèmes posés aux locataires par le montant de certaines régularisations de charges par Valophis Habitat.

Madame la Maire confirme le retard de Valophis à établir le total des charges. La situation devrait s'améliorer avec la mise en place des compteurs d'eau, mais des factures sont parfois importantes. Madame la Maire a demandé à Valophis d'organiser un échéancier pour un paiement sur plusieurs mois. Elle précise que cela rentre dans les objectifs d'amélioration de Valophis.

Monsieur MESSACI informe des inquiétudes sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et notamment sur le taux d'encadrement et la pérennité de la gratuité.

Madame BEN CHEIKH précise qu'un planning détaillé sera donné à chaque famille. L'objectif étant que l'ensemble des enfants aient accès aux activités, le taux d'encadrement est fixé par la Caisse d'allocations familiales et par l'Etat.

Madame la Maire confirme le combat pour la pérennisation du fonds d'amorçage.

Monsieur MESSACI interroge sur les motifs d'un récent mouvement de grève.

Madame la Maire informe qu'il s'agit d'un mouvement sur l'application de la réforme des rythmes scolaires et regrette qu'un mouvement sans préavis ait pénalisé les familles.

Madame la Maire confirme la création d'un Groupement local du traitement de la délinquance.

Monsieur MESSACI souhaite connaître plus d'information sur la nouvelle géographie des zones prioritaires.

Madame la Maire confirme que 3 quartiers restent en quartiers prioritaires et permettra de soutenir une opération de l'ANRU 2.

Monsieur GIRARD apporte son souhait de sortir du conflit des cheminots par l'écoute.

Monsieur PISANU souhaite connaître la position de sa ville sur les intercommunalités.

Madame la Maire précise qu'il s'agira de conseils de territoires à mettre en place et que l'Association des Maires du Grand Orly souhaite que son territoire soit considéré territoire d'intérêt métropolitain.

Madame la Maire informe de la fermeture du pont de Villeneuve-Saint-Georges.

Monsieur PISANU souhaite avoir le planning des conseils municipaux. Madame la Maire précise que cela va être envoyé et que les conseillers qui souhaitent le recevoir de façon dématérialisée, déposent leurs coordonnées à la Direction générale des services.

La séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance

Malikat VERA



La Maire

Christine JANODET

